Prévention et gestion des risques

Réglementation santé et sécurité

2 jours (14h00) | ★★★★½ 4,6/5 | SSE-8940039 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 655 € ht

Formations Compétences Métier › Santé, sécurité et environnement › Prévention et gestion des risques

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

• Expliquer les principes généraux de la réglementation santé et sécurité au travail
• Identifier le rôle et les compétences des interlocuteurs publics et privés
• Analyser les sanctions encourues en cas de non-conformité réglementaire

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir des connaissances de base en droit du travail ou responsabilité de l'employeur

Public concerné

• Collaborateurs des services environnement, hygiène, sécurité et qualité
• Membres du CSE
• Responsables juridiques et juristes

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Intégrer l'essentiel de la réglementation et ses enjeux pratiques

Cerner les sources du droit de la santé et de la sécurité au travail

• La hiérarchie des textes, l'articulation droit communautaire/droit national (règlements, directives, lois, décrets...), la jurisprudence
• Les principes généraux de prévention

Identifier les acteurs du droit de la santé et de la sécurité au travail

• Présentation des différents intervenants : CSE, CSSCT, service sécurité de l'entreprise, médecin du travail, CARSAT, Inspection du travail, DREAL....
• Rôles et compétences de chacun

Recenser les obligations légales auxquelles l'entreprise doit se conformer

• Présentation du DUERP et des principales obligations en matière de prévention, protection collective (aménagement des locaux, conditions de travail, machines et appareils, incendie, explosion, substances dangereuses, organisation des secours), protection individuelle (visite médicale, aptitude au poste, formation, équipements de travail), sous-traitance, travail temporaire, accidents du travail, maladies professionnelles, protection des populations riveraines...
• Connaître les outils pour suivre ces exigences et s'y conforme

Assimiler les obligations administratives de l'entreprise : déclarations obligatoires, mise en place de registres, vérification...

Exercice d'application : détermination du cadre réglementaire s'appliquant à son entreprise

Évaluer les fondements et enjeux de la responsabilité en cas d'accident

Comprendre l'organisation juridictionnelle

• Les juridictions compétentes : ordres judiciaire et administratif
• Définir comment se déroule un contentieux santé sécurité
• Modalités, sanctions et voies de recours

Apprécier les risques en matière de santé et de la sécurité au travail

• Responsabilités civile et pénale de l'entreprise et du dirigeant : l'étendue des risques et l'obligation de résultat
• Responsabilités civile et pénale du manager : le mécanisme de la délégation de pouvoirs
• La coresponsabilité : spécificités de la sous-traitance
• La réparation des accidents

Mettre en place des mesures de prévention juridique

• Procéder à l'audit des risques
• Prévenir le risque de mise en jeu de la responsabilité
• Organiser sa défense en cas de poursuite

Exercice d'application : sur l'appréciation des risques en matière de sante et sécurité au travail, sur l'application de la délégation de pouvoir, et la responsabilité du dirigeant d'entreprise

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.